

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-04-22 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 22e jour du mois d'avril 2014 à 20:15 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Luc Bessette, Denis Laroche et François Parenteau

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
3. Réunions de caucus
4. Appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques
5. Rechargement dans divers chemins
6. Rechargement route Caya (partie)
7. Travaux de nettoyage de fossés
8. Changement de ponceau / rue Laprade coin 9^e rang
9. Changement de ponceau / rue Josée coin route O'Brien
10. Enlèvement de roches
11. Remboursement dépenses pour tracteur / Roger Tessier
12. Cheminée église
13. Achat d'équipement
14. Période de questions
15. Varia
16. Levée de la séance

(14-04-91) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-04-92) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers de la municipalité est complétée pour l'exercice financier 2013 par Deloitte s.e.n.c.r.l.;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables agréés pour l'année 2013, conformément à l'article 176.1 du Code municipal. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité;

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents reliés au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-93) RÉUNIONS DE CAUCUS

CONSIDÉRANT que le conseil désire instaurer des réunions de caucus, afin de prendre plus de temps pour l'étude des sujets présentés aux séances ordinaires du conseil;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que des réunions de caucus aient lieu les mercredis précédents chaque séances ordinaires du conseil;

Que la première réunion aura lieu le 28 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-94) APPEL D'OFFRES EN COMMUN POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que les présents contrats pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques seront à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond désire qu'un 3^{ième} appel d'offres en commun soit réalisé en septembre prochain;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de Lefebvre désire faire partie de l'appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-95) RECHARGEMENT DANS DIVERS CHEMINS

CONSIDÉRANT que du rechargement doit être fait dans le chemin du 11^e rang Ouest, du 8^e rang, du 9^e rang, de la route Danby et de la rue Marier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « **2643-8515 Québec Inc., Excavation Provencher Enr.** » ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » au coût de **15.50 \$** la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement de **485** tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans divers chemins ;

Que les chemins visés par les travaux sont le 11^e rang Ouest, le 8^e rang, le 9^e rang, la route Danby et la rue Marier;

Que le prix comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Que les travaux de rechargement devront être faits avant le 3 juin 2014, à l'intérieur de deux journées consécutives et de façon continue ;

Qu'une somme de huit mille six cent cinquante dollars (8 650.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-04-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-96) RECHARGEMENT ROUTE CAYA (PARTIE)

CONSIDÉRANT qu'une partie de la route Caya située entre le 11^e rang Ouest et le 12^e rang Ouest doit être rechargée ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « **2643-8515 Québec Inc., Excavation Provencher Enr.** » ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » au coût de **15.50\$** la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement de 320 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans la route Caya ;

Que le prix comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Qu'une somme de cinq mille sept cent cinq dollars (5 705.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-04-521) et (02-320-05-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-97) TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT que certains fossés de chemin dans la municipalité doivent être nettoyés, selon les recommandations et les priorités de l'employé de voirie ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Lefebvre ajoute un budget supplémentaire pour le nettoyage de fossés au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.\$) ;

QUE « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» effectue les travaux de nettoyage de fossés avec une pelle mécanique au taux horaire de cent trente-cinq dollars (135.\$/heure) selon les priorités de l'inspecteur municipal et le budget alloué pour ces travaux;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation «Yergeau Enr.» transporte la terre avec ses camions au taux horaire établi par le Ministère des Transports du Québec, soit 78.10\$ de l'heure plus taxes;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-00-649) et affecté au poste budgétaire (02-320-02-521) :

(02-320-02-521) 2 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-649)

Qu'une somme de six mille cinq cents dollars (6 500.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-98) CHANGEMENT DE PONCEAU / RUE LAPRADE COIN 9^E RANG

CONSIDÉRANT qu'un ponceau doit être changé sur la rue Laprade au coin du 9^e rang ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux pour le changement de ponceau sur la rue Laprade ;

Que le ponceau soit acheté de « Le Spécialiste du ponceau » au coût de huit cent trente-deux dollars et trente-cinq cents (832.35\$) plus les taxes ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux d'excavation concernant le remplacement du ponceau ;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-99) CHANGEMENT DE PONCEAU / RUE JOSÉE COIN ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT qu'un ponceau doit être changé sur la rue Josée au coin de la route O'Brien ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura du cassage de roc à faire pour ces travaux ;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux pour le changement de ponceau sur la rue Josée ;

Que le ponceau soit acheté de « Le Spécialiste du ponceau » au coût de huit cent trente-deux dollars et trente-cinq cents (832.35\$) plus les taxes ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux d'excavation concernant le remplacement du ponceau ;

Qu'une somme de quatre mille dollars (4 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-100) ENLÈVEMENT DE ROCHES

CONSIDÉRANT que plusieurs roches dans divers chemins doivent être enlevées;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux pour l'enlèvement de roches dans les chemins;

Que« 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» fasse les travaux d'excavation et fournisse le matériel nécessaire;

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-04-101) REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR TRACTEUR / ROGER TESSIER

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Tessier, conseiller, a déboursé un montant de 138.67\$ pour l'achat et la fourniture de pièces pour le tracteur ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité rembourse les dépenses de 138.67\$ pour le tracteur de la municipalité à Monsieur Roger Tessier ;

Que cette somme soit prise dans le poste budgétaire (02-320-01-515).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Roger Tessier, conseiller, se retire du prochain sujet, étant donné son lien de parenté avec les propriétaires de Marco-Mini Mécanique Inc.

(14-04-102) ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'acquisition d'une génératrice portative ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité achète une génératrice de marque **lifan** de 3500 Watts de Marco-Mini Mécanique Inc. au coût de trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (399.95\$) plus les taxes ;

Qu'une somme de quatre cent soixante dollars (460.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-643).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(14-04-103) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:50 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière